



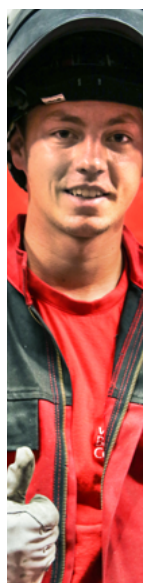
CEDEFOP

Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle

FR



THEMATIC
COUNTRY REVIEWS



RÉSUMÉ
REVUE THÉMATIQUE
FLASH PAR PAYS SUR
L'APPRENTISSAGE EN

BELGIQUE

francophone



BELGIQUE
FRANCOPHONE

Revue thématique Flash par pays sur l'apprentissage en Belgique francophone

Résumé

Veuillez citer cette publication comme suit:

Cedefop (2020). *Revue thématique Flash par pays sur l'apprentissage en Belgique francophone: Résumé*.
Luxembourg: Office des publications. Thematic country reviews. <http://data.europa.eu/doi/10.2801/398702>

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg:

Office des publications de l'Union européenne, 2020

[PDF](#)

ISBN: 978-92-896-2887-7

doi:10.2801/398702

TI-03-20-193-FR-N

Photos

p.2 © Shutterstock/Robert Kneschke

p.8 © Shutterstock/wavebreakmedia

pp.12-13 © Euroskills, 2014/E.Watteau

Copyright © Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle (Cedefop), 2020
Creative Commons Attribution 4.0 International

Avant-propos

Il existe un large consensus en Europe sur le fait que l'apprentissage peut être un moyen efficace pour aider les jeunes à effectuer une transition plus harmonieuse entre l'école et l'emploi et de remédier aux déséquilibres du marché du travail. Toutefois, comme l'a souligné l'adoption de la recommandation du Conseil relative à un cadre européen pour la qualité et l'efficacité de l'apprentissage ⁽¹⁾, plusieurs conditions doivent converger pour établir des programmes d'apprentissage de qualité.

Dans le cadre des travaux du Cedefop en faveur de l'élaboration de politiques et en faveur de la coopération européenne dans le domaine de l'apprentissage, ce rapport contient les conclusions de l'enquête sur l'apprentissage réalisée en Belgique francophone ⁽²⁾. Il fait partie de la deuxième série de travaux bilatéraux réalisés avec une dizaine de pays ⁽³⁾. En rendant les résultats disponibles, nous voulons soutenir les parties prenantes nationales dans leurs efforts pour renforcer leur dialogue structuré et leur travail commun, afin de faire de l'apprentissage une option précieuse pour les apprenants.

Les enquêtes sur l'apprentissage du Cedefop reposent sur une approche participative, évolutive et itérative. En collaboration avec les intervenants nationaux, nous avons identifié les forces et les facteurs de facilitation, nous nous sommes concentrés sur les défis et nous avons élaboré des points d'action pour l'attractivité et la qualité de l'apprentissage. La participation des parties prenantes et des bénéficiaires suggèrent que le dialogue entre les ministères et les partenaires sociaux s'intensifie et que l'écart entre

⁽¹⁾ Conseil de l'Union européenne (2018). Recommandation sur un cadre européen pour la qualité et l'efficacité de l'apprentissage: adoption. Comité des Représentants permanents. Bruxelles, 5 March 2018. <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6779-2018-INIT/en/pdf>

⁽²⁾ Les termes "Belgique francophone" sont utilisés pour décrire un scope plus large que celui de la « Communauté française de Belgique ».

⁽³⁾ Les rapports du Cedefop sur les enquêtes par pays comprennent trois autres items dans cette série : les enquêtes réalisées en Croatie et à Chypre et une revue « éclair » effectuée en Suède; il y a également cinq rapports dans une série précédente sur les enquêtes effectuées en Grèce, en Italie, Lituanie, Malte et Slovaquie

les représentants de l'Enseignement ⁽⁴⁾ et du marché du travail se rétrécit, chacun recherchant des synergies et une coopération.

Les commentaires de nos partenaires nationaux laissent entendre que l'exercice les a aidés à clarifier et à façonner leurs politiques. L'enquête sur l'apprentissage au sein des pays s'est révélée mutuellement profitable et le Cedefop a acquis une meilleure compréhension des questions en jeu dans les États membres, tout en collaborant avec les autorités nationales et les partenaires sociaux. C'est pourquoi nous pensons que les informations approfondies recueillies jusqu'à présent aideront non seulement les pays concernés, mais aussi, à travers notre rôle d'intermédiaire, d'autres pays qui doivent réfléchir à leurs pratiques et mettre en œuvre des réformes pour améliorer les programmes d'apprentissage.

L'équipe du Cedefop a suivi de près l'évolution des politiques dans tous les pays participant aux enquêtes. Il continuera à le faire en organisant des activités d'étude des politiques, en permettant aux États membres et aux parties prenantes européennes d'apprendre les uns des autres et en partageant leurs expériences en vue d'établir un apprentissage de qualité dans leurs contextes nationaux.

Mara Brugia

*Directrice par intérim
du Cedefop*

Antonio Ranieri

*Chef de service pour
l'apprentissage et l'employabilité*

⁽⁴⁾ Note du traducteur: Par Enseignement, il faut entendre aussi bien l'Enseignement en alternance que la Formation en alternance.



Remerciements

Cette publication a été réalisée par le Cedefop, département de l'apprentissage et de l'employabilité, sous la supervision d'Antonio Ranieri. Ramona David et Lisa Rustico, experts du Cedefop, responsables de la publication et de la recherche menée de janvier à octobre 2018 dans le cadre du projet d'enquêtes thématiques par pays sur l'apprentissage.

Le Cedefop tient à remercier l'équipe de recherche de la Fondazione Giacomo Brodolini, qui a effectué une analyse préliminaire et rédigé ses conclusions sous la coordination de l'expert international Bert-Jan Buiskool.

Des remerciements particuliers sont également adressés aux membres du panel national d'experts, issus des autorités nationales, qui ont apporté une contribution précieuse à la compréhension du système en Belgique francophone et à la discussion sur les résultats des projets.





Résumé

Résumé

Le Cedefop a réalisé l'enquête thématique «éclair» par pays en Belgique francophone d'octobre 2017 à octobre 2018, avec la contribution d'un panel national d'experts nommés indépendamment par le Cedefop parmi les autorités belges responsables de l'apprentissage ⁽⁵⁾. L'étude porte sur la Belgique francophone, couvrant la Wallonie et Bruxelles-Capitale. L'échantillon important d'intervenants interrogés permet à cette enquête de fournir des éléments de preuve aussi bien au plan de la mise en œuvre qu'au plan institutionnel (51 et 29 entrevues, respectivement).

En Belgique francophone, l'apprentissage au niveau du secondaire supérieur est dispensé dans le cadre de la Formation en Alternance (Alternance Training). Ce dispositif est organisé en deux sous-programmes, l'un dans le sous-système de l'enseignement professionnel et l'autre dans le sous-système de la formation professionnelle initiale: l'enseignement en alternance (*enseignement secondaire en alternance*), c'est-à-dire l'enseignement professionnel, qui combine la formation générale et/ou professionnelle dans une école et la pratique professionnelle sur le lieu de travail (dans le sous-système de l'enseignement professionnel secondaire supérieur); et la formation en alternance (également appelée *formation en alternance*) ⁽⁶⁾ c.-à-d. une formation professionnelle qui combine la formation générale et/ou professionnelle dans un centre de formation avec une formation pratique sur le lieu de travail (dans le sous-système de formation professionnelle secondaire supérieure). Le premier sous-système est régi par la Communauté française (depuis 2011 appelée Fédération Wallonie Bruxelles (FWB)) ⁽⁷⁾ et organisé par les Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA); le deuxième sous-système est régi par

⁽⁵⁾ Les membres du panel d'experts nationaux représentaient le Ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie - Bruxelles, le Forem, l'OFFA, l'FAMPE et le SFPME (voir la liste des abréviations).

⁽⁶⁾ La *formation en alternance* du sous-système de la Formation, porte le même nom que le dispositif dans son ensemble. Pour distinguer les deux cas, le sous-programme sera désigné dans le texte comme *formation en alternance/alternance training*; en revanche, le programme sera appelé *Formation en Alternance/Alternance Training*.

⁽⁷⁾ Depuis le 25 mai 2011, la Communauté française s'est donné le nom de Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). La FWB comprend la population francophone de Wallonie et la population francophone en Région Bruxelles-Capitale, représentée politiquement au sein de la COCOF (Commission communautaire française).

la Région Wallonne et la Commission communautaire française (COCOF) pour Bruxelles, et organisé par l'Institut wallon de formation en alternance pour les petites et moyennes entreprises (IFAPME) en Wallonie et le Service de formation pour les petites et moyennes entreprises (SFPME) en Région de Bruxelles-Capitale. En 2016, le dispositif de Formation en Alternance a impliqué environ 6 % de tous les étudiants de la formation professionnelle initiale du secondaire supérieur et 2,5 % des étudiants de l'enseignement professionnel du secondaire supérieur.

Afin de renforcer le profil du régime et d'en accroître l'ampleur, un processus de réforme a débuté en 2015. L'objectif global était d'harmoniser les règles régissant les deux sous-régimes. Certains aspects – essentiellement formels – des sous-programmes ont été harmonisés: mêmes limites d'âge et mêmes exigences concernant l'accès à l'alternance, création d'un contrat commun, contenus de la formation définis dans un plan de formation individuel, exigences communes vis à vis de l'entreprise (procédure d'agrément) et la fixation des rétributions.

Toutefois, dans la pratique, il existe encore des différences considérables entre les deux sous-systèmes, principalement en ce qui concerne l'organisation de l'alternance entre les deux lieux d'apprentissage, la durée de la formation, et les qualifications et certifications liées aux formations. Dans le cadre de la réforme, une organisation «chapeau», l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA), a été créée pour piloter le dispositif *Formation en Alternance* en Belgique francophone. L'objectif de cette enquête était déterminer la place du dispositif *Formation en Alternance* au sein de l'enseignement et de la formation professionnelle ⁽⁸⁾ au niveau secondaire supérieur après la réforme de 2015. L'enquête a identifié deux ensembles importants de défis, reflétant les avis des parties prenantes interviewées.

Un premier ensemble de défis concerne la fonction toujours peu claire, l'identité et la valeur des deux sous-systèmes et leur place dans le système de l'enseignement et de la formation professionnelle de même que par rapport aux stratégies de formation tout au long de la vie.

Premièrement, peut-être parce que sa mise en œuvre est toujours un processus en cours, la réforme n'est pas entièrement comprise et elle n'est pas toujours positivement ressentie par des parties prenantes interviewées. Quelques opérateurs d'enseignement et de formation professionnelle avancent que le fait que le contrat d'alternance étant depuis la réforme

⁽⁸⁾ Le système de la formation professionnelle comprend deux sous-systèmes : l'enseignement professionnel et la formation professionnelle.

signé seulement par l'employeur et par l'apprenant en alternance, a changé l'équilibre des forces dans le sens du marché du travail et a limité la marge de manœuvre des opérateurs d'enseignement et de formation pour contrôler la qualité de la formation en entreprise.

Certains enseignants et employeurs se plaignent que la réforme a apporté moins de flexibilité et a rendu les procédures plus bureaucratiques, principalement pour l'agrément des entreprises. L'assouplissement des conditions d'accès à l'alternance pour les apprenants, les opérateurs devant accepter également l'inscription d'étudiants sans stage en entreprise, semble avoir ouvert le dispositif aux étudiants moins motivés, en modifiant le groupe cible et le profil des étudiants, en particulier pour les opérateurs de formation en alternance. Les employeurs et les professionnels admettent qu'il est parfois difficile de mettre en œuvre les plans de formation individuels principalement parce qu'ils ne sont pas ajustés à la réalité du lieu de travail, et que, souvent, il n'y a qu'un faible lien entre la formation dispensée par l'opérateur et la formation dispensée dans l'entreprise. Les opérateurs, en particulier les Cefa, se plaignent également d'avoir à gérer et d'être responsables de l'agrément des entreprises, en devant suivre des critères et des exigences qu'ils jugent trop formels et insuffisants pour garantir la qualité de la formation. Alors que la réforme vise à harmoniser le dispositif et à rapprocher les deux sous-systèmes, certaines personnes interrogées estiment que ceux-ci devraient rester séparés et distincts faisant preuve, de ce fait, d'une mauvaise compréhension de l'objectif de la réforme.

Deuxièmement, il semble y avoir un manque de clarté quant à la fonction et à l'identité de la formation par l'apprentissage. En principe, les parties prenantes institutionnelles conviennent qu'il devrait combiner les objectifs d'éducation et de formation et les objectifs d'emploi. Dans la pratique, les points de vue et les perceptions au niveau de la mise en œuvre diffèrent entre les différents partenaires: certaines y voient principalement un moyen d'accélérer la transition de l'école au marché du travail et aussi d'atteindre les objectifs gouvernementaux en matière d'emploi. D'autres considèrent qu'il s'agit d'une occasion d'inclusion sociale pour les jeunes ayant des niveaux de compétence cognitive inférieurs, souvent issus de milieux défavorisés ou risquant de décrocher de l'enseignement de plein exercice. Les opérateurs d'enseignement et de formation, les apprenants et leurs parents, ainsi que les entreprises, font part d'une confusion et d'un manque de connaissances et d'informations sur les deux sous-systèmes. Par conséquent, le choix d'une formation en apprentissage offerte soit par le CEFA ou soit par l'IFAPME ou le SFPME dépend, tant pour les apprentis

que pour les employeurs, de circonstances pratiques ou d'a priori (pas nécessairement exacts) et non sur les mérites relatifs des deux sous-systèmes (enseignement/formation) et de leurs opérateurs respectifs. Dans de nombreux cas, la formation en alternance est considérée comme un deuxième choix, comportant un faible statut social pour des élèves qui ont connu des échecs répétés dans l'enseignement, ou qui préfèrent acquérir des connaissances pratiques plutôt que des connaissances théoriques.

Troisièmement, bien qu'un processus de réorganisation soit en cours ⁽⁹⁾, il existe encore une multitude de certifications dont les différences ne sont pas toujours claires, tant pour les apprentis que pour les entreprises. En particulier, il n'est pas toujours clair de voir comment les différentes certifications sont liées les unes aux autres (dans les différents sous-systèmes, notamment), et quelle est leur valeur pour accéder à l'enseignement supérieur et au regard de l'insertion sur le marché du travail. À cet égard, certains employeurs et représentants syndicaux interrogés ont déclaré que les apprenant en alternance sont souvent considérés comme une main-d'œuvre relativement bon marché et ne sont pas toujours embauchés après leur formation. Cela est particulièrement vrai pour les apprenants ayant un faible niveau d'éducation, peu de connaissances théoriques et un niveau d'employabilité peu élevé. L'enseignement de plein exercice, qui offre un niveau plus élevé de compétences professionnelles et plus de connaissances théoriques, est habituellement considéré comme générant de meilleures capacités d'apprentissage et apte à compenser le manque d'expérience professionnelle. D'autres employeurs ont toutefois déclaré qu'ils offriraient des places d'apprentissage dans le but de former un futur travailleur et qu'ils considéraient le dispositif comme une voie d'accès précieuse au marché du travail, en particulier lorsque les apprentis sont disposés à apprendre, qu'ils travaillent bien, qu'ils sont motivés et ont une bonne attitude au travail.

Un deuxième ensemble de défis concerne la problématique de la concurrence parmi les opérateurs d'enseignement et de formation et le besoin d'une plus grande coopération entre eux de même qu'entre eux et les entreprises de formation.

D'une part, la concurrence est interne entre les CEFA, l'IFAPME et le SFPME au sein du dispositif de formation en alternance dans la mesure où ces opérateurs s'adressent à la même population d'apprenants et d'entreprises

⁽⁹⁾ *Service francophone des métiers et des qualifications* (SFMQ) – le service francophone des métiers et des qualifications – pilote une procédure d'harmonisation des profils de qualification existants.

mais la concurrence est également externe, entre le dispositif de *la formation en alternance* et l'enseignement professionnel de plein exercice. La concurrence pourrait, en théorie, améliorer la qualité de la formation en alternance, dans le contexte de la Belgique francophone, cependant, avec deux sous systèmes et trois types d'opérateurs ⁽¹⁰⁾ au niveau secondaire supérieur, sans compter l'enseignement professionnel secondaire supérieur de plein exercice, il se crée à la place des pertes d'efficacité et une utilisation non-raisonnable des ressources particulièrement quand le nombre d'apprentis est limité et que chaque opérateur ne peut ouvrir que de petites classes (donc les économies d'échelle ne sont pas réalisées). Les parties prenantes interrogées ont confirmé qu'il y a une tension entre le maintien d'un haut niveau de qualité pour la formation en entreprise et le recrutement ou le maintien, dans le dispositif d'entreprises, désirant former des apprenants en alternance. La concurrence est également externe entre le dispositif de la *Formation en Alternance* et d'autres dispositifs de formation comme ceux organisés dans les centres de formation pour les adultes ou ceux organisés par les services publics de l'emploi. La concurrence pour des lieux de formation en entreprise opère également entre les apprenants en alternance et, d'une part les étudiants de l'enseignement (de plein exercice ou du supérieur) et d'autre part les apprenants d'autres systèmes de formation qui fournissent tous deux des stages en entreprises tenant toutefois compte que ces dispositifs visent des groupes d'apprenants spécifiques.

La coopération entre les prestataires de l'enseignement et de la formation professionnelle et les employeurs, bien qu'elle soit clairement reconnue comme une incitation non financière pertinente pour les entreprises, doit être améliorée. Les parties prenantes interrogées ont souligné l'importance pour les opérateurs et les entreprises de travailler ensemble pour une compréhension claire de «qui enseignera quoi» et comment l'apprentissage dans les différents lieux [de formation] peut conduire à une certification unique, incluant un contrôle de la qualité de la formation et une évaluation partagée des apprenants. Cependant, au moment de l'enquête, la participation des entreprises à l'évaluation était limitée, malgré la part importante du temps d'apprentissage réalisé dans l'entreprise; en outre, peu de mécanismes officiels de contrôle de la qualité étaient en place pour évaluer la qualité de la formation dans le milieu de travail. Les entretiens avec

(10) Note du traducteur: Lire: Enseignement, IFAPME et SFPME.

les opérateurs d'enseignement et de formation ont révélé que leur soutien aux entreprises est considéré par les employeurs comme trop limité.

Pour relever ces défis, cette enquête, fondée sur l'analyse des résultats des travaux sur le terrain, formule deux scénarios.

Dans un scénario à moyen et à long terme, il est recommandé de travailler sur une vision plus claire et partagée quant à la fonction, l'identité et la valeur du dispositif de la *Formation en alternance* en clarifiant sa place dans le système de l'enseignement et de la formation professionnelle et dans les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie. Les décideurs politiques devraient discuter de l'objectif politique principal et de la fonction du dispositif, en examinant s'il peut encore être proposé à tous les étudiants, dans tous les secteurs d'activité, pour obtenir tous types de qualification et tous types de certification, comme c'était le cas au moment de l'enquête. Il pourrait en résulter un cadre politique global et une législation générale pour organiser l'ensemble du système de la formation professionnelle, où l'alternance serait une alternative éducative positive et à part entière. À long terme, une réflexion approfondie sur l'avenir de l'enseignement et le rôle des employeurs au sein de celle-ci est également nécessaire.

Dans un scénario à court terme, il est possible de travailler à l'amélioration des sous-systèmes [enseignement et formation] existants dans la *Formation en Alternance* de la manière suivante:

- (a) Premièrement, en rendant le processus de certification plus transparent dans les deux sous-systèmes. Un élément crucial est l'accessibilité à l'enseignement supérieur et la mise à niveau entre les différentes certifications. Construire des ponts entre les deux sous-systèmes et entre l'enseignement général (l'enseignement de transition permettant l'accès à l'enseignement supérieur) et la *Formation en Alternance* est d'une extrême importance pour les jeunes concernés;
- (b) Deuxièmement, en améliorant la coopération entre parties prenantes impliquées dans le dispositif: d'une part entre opérateurs et, d'autre part, entre les opérateurs et les employeurs. Les opérateurs devraient rendre leur offre de *Formation en Alternance* plus transparente pour tous les acteurs intéressés (employeurs, parents, jeunes), par exemple en partageant une base de données reprenant toutes les entreprises agréées, ou en mettant en place un guichet unique dispensant l'information sur l'offre de formation et sur les possibilités d'orientation à destination des étudiants;
- (c) Il semble également essentiel d'améliorer la participation des employeurs dans la définition des contenus de formation dans le

dispositif de la *Formation en alternance* en fonction des besoins de compétences sectorielles ou professionnelles, et leur participation à l'évaluation finale des apprenants en alternance. Les employeurs devraient pouvoir s'appuyer sur des informations complètes et transparentes sur le dispositif du contrat d'alternance et les sous-systèmes correspondants (enseignement en alternance, formation en alternance) et sur ce qu'ils peuvent attendre d'un étudiant du CEFA, de l'IFAPME ou du SFPME;

- (d) Il est de la plus haute importance d'investir davantage dans la collaboration et la concertation entre les entreprises et les opérateurs d'enseignement et de formation sur un plan pratique. Les opérateurs pourraient travailler avec les entreprises et leurs associations représentatives au niveau sectoriel pour mettre en place une méthodologie pour une formation en entreprise de haute qualité, pour fournir aux tuteurs en entreprise les outils nécessaires à la mise en œuvre des plans de formation et à l'évaluation des résultats d'apprentissage. L'attestation de formation au tutorat qui existe actuellement pourrait devenir obligatoire pour toutes les entreprises proposant des stages de formation en alternance;
- (e) Un effort supplémentaire pourrait également être fait pour promouvoir la formation en alternance en tant que choix attractif dans la cadre de la formation professionnelle au niveau secondaire supérieur, en présentant positivement le dispositif aux (futurs) apprenants, de même qu'aux employeurs, en présentant le parcours de personnes qui ont fait carrière après une formation d'apprenti, ainsi que les avantages du dispositif en termes de résultats sur le marché du travail.

Ces domaines de réforme et ces suggestions d'action ne reflètent pas nécessairement les opinions de tous les intervenants participant à l'enquête. La Belgique francophone décidera elle-même si ces mesures seront prises et comment elles le seront.

Abréviations

CEFA	centre d'éducation et de formation en alternance
CESS	certificat d'enseignement secondaire supérieur
COCOF	Commission communautaire française
FOREM	Office Wallon de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
FWB	Fédération Wallonia Bruxelles
IFAPME	Institut Wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et Petites et Moyennes Entreprises
OFFA	Office Francophone de la Formation en Alternance
SFMQ	Service francophone des métiers et des qualifications
SFPME	Service formation pour les petites et moyennes entreprises



FR

RÉSUMÉ
REVUE THÉMATIQUE
FLASH PAR PAYS SUR
L'APPRENTISSAGE EN

BELGIQUE

francophone



4174 FR – TI-03-20-193-FR-N – doi:10.2801/398702



CEDEFOP

Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle

Europe 123, 570 01 Thessaloniki (Pyléa), GRÈCE

Cedefop service post, 57001, Thermi, GRÈCE

Tél.+30 2310490111, Fax +30 2310490020, Courriel: info@cedefop.europa.eu

visit our portal www.cedefop.europa.eu



Office des publications
de l'Union européenne